

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET

N° 240 /95/PRG/SGG
NOMMANT LE CONSERVATEUR ADJOINT DU BUREAU
CENTRAL DE LA CONSERVATION FONCIERE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant restructuration
Gouvernement ;

VU Le Décret D/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant composition partielle
du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994 ;

VU le Décret D/94/157 du 03 Novembre 1994, portant attributions et organisation
du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

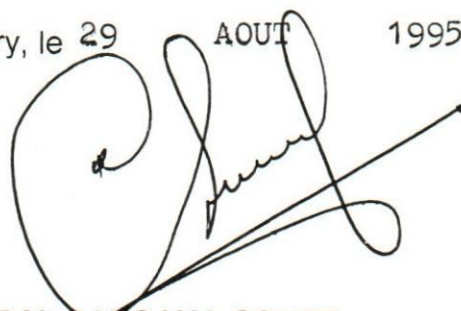
VU le Décret n°094/180/PRG/SGG du 07 Décembre 1994, portant création,
attributions et organisation du Bureau de la Conservation Foncière

DECRETE

ARTICLE 1er/ Monsieur **BARRY ALPHA AMADOU**, Ingénieur Aero-photo Géodésien
Matricule 75 786 S, précédemment Chef de la Section Travaux Techniques et
Topographiques à la Direction Nationale de l'Aménagement Foncier, est nommé
CONSERVATEUR ADJOINT du Bureau Central de la Conservation Foncière

ARTICLE 2/ Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de signature,
sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 29 AOUT 1995

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop and a long, sweeping stroke extending to the right.

GENERAL LANSANA CONTE